Affaire Patrice Faye : L'avocate des cinq mineures a été libérée

RFI, 02 aoÃ»t 2011Â Dans l'affaire Patrice Faye, du nom de ce franÃ§ais condamnÃ© Ã 25 ans de prison pour viol sur cinq mineures, l'avocate burundaise Me Suzanne Bukuru a Ã©tÃ© placÃ©e en dÃ©tention pendant sept jours.Â La justice reprochait cette avocate des parties civiles d'avoir aidÃ© des journalistes franÃ§ais Ã rÃ©aliser les interviews de ces jeunes filles.Elle a Ã©tÃ© arrÃªtÃ©e pour Â«complicitÃ© d'espionnageÂ» et elle vient d'Ãªtre libÃ©rÃ©e, un peu Ã la surprise gÃ©nÃ©rale. Tous les avocats du barreau de Bujumbura se prÃ©paraient lundi 1er aoÃ»t au matin Ã aller manifester au tribunal de grande instance oÃ¹ Me Suzanne Bukuru devait Ãªtre prÃ©sentÃ©e devant des juges qui allaient se prononcer sur la lÃ©galitÃ© de sa dÃ©tention.Tout Ã coup, la bonne nouvelle tombe. Â« Nous Ã©tions tous prÃªts Ã lâ€™assister massivement. Et au mo oÃ¹ nous nous rendions au tribunal de Bujumbura quand nous avons reÃ§u un coup de tÃ©lÃ©phone qui nous a informÃ© dâ€™ ordonnance de mise en libertÃ© Â», raconte Me Sylvestre Banzubaze, porte-parole du barreau burundais.Il se prÃ©cipite alors Ã la prison centrale oÃ¹ le procureur gÃ©nÃ©ral prÃ¨s la cour dâ€™appel de Bujumbura, LÃ©opold Kabura, lâ€™a prÃ©c dÃ©posÃ© le prÃ©cieux sÃ©same qui a permis Ã lâ€™avocate de retrouver la libertÃ© aprÃ¨s sept jours de prison sans aucun interrogatoire.Le barreau burundais parle dâ€™une volontÃ© dâ€™apaisement de la part du pouvoir. Lâ€™ordre des avocats a de saisir cette main tendue mÃªme sâ€™il continue de rÃ©clamer la libÃ©ration de deux collÃ¨gues dont le bÃ¢tonnier, toujours prison. Pour plusieurs analystes, le pouvoir burundais aurait reculÃ© devant le tollÃ© suscitÃ© par ces emprisonnements, condamnÃ©s de toute part.